

Sujet : LEROY DEROULAGE - MAGENTA - DOSSIER ICPE

De : Xavier MOTTA <xavier.motta@adc-be.fr>

Date : 24/05/2019 à 14:15

Pour : douillet@epernay-agglo.fr

Copie à : Henri GOUTIERRE <henri.goutterre@toubois.com>, jf.moreau@leroy.iwwt.fr

Bonjour Monsieur DOUILLET,

Je suis chargé de réaliser le dossier ICPE de l'entreprise LEROY DEROULAGE située à MAGENTA.

Dans le cadre du dossier ICPE, M. GOUTIERRE, DAF du groupe actonnaire de l'établissement a pris contact avec la mairie de Magenta et Veolia chargé de l'exploitaton du réseau unitaire des eaux pluviales et eaux usées. (voir les échanges par mail ci-dessous).

J'ai contacté M. Sanson de Veolia ce mattn pour faire un point sur les rejets du site et sur les possibilités de confinement des eaux d'extnctton en cas d'incendie sur le site exigés par la DREAL.

Serait-il possible d'échanger ensemble sur les points suivants et de récupérer les documents utiles pour notre dossier :

- **Élaboration d'une convention de rejet des eaux usées et eaux pluviales de l'entreprise LEROY DEROULAGE.**
- **Réflexion sur les possibilités de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie du site :**
 - Le site est soumis à servitude pour la canalisatton du réseau unitaire de collecte des eaux de Magenta.
 - Il n'est pas possible d'obturer le réseau d'eaux pluviales et usées passant sous l'usine car les eaux du site se rejettent majoritairement dans la canalisatton collective.
 - Il n'est pas possible pour l'exploitant de réaliser une étanchéité de tous les regards et avaloirs du site.
 - Il n'est pas possible de recueillir les eaux d'extnctton en cas d'incendie et de traiter la polluttton s'il y a lieu au niveau de la statton d'épuratton de la canalisatton (à cause du trop plein sur la statton en cas de pluie importante au même moment)
- **Solutton proposée par VEOLIA : suppression de la servitude réseau et dévoiement du réseau par l'agglomération.**

Je vous remercie de bien vouloir nous apportez des réponses à notre problématique que la DREAL exige à LEROY DEROULAGE dans le cadre de l'élaboratton du dossier ICPE en cours.

Je me ttens à votre dispositton pour échanger avec vous.

Bien cordialement



BUREAU D'ETUDES
ACTIONS DURABLES CONSEILS
Xavier MOTTA
Ingénieur / formateur
Sécurité, Environnement, Gestion de crise

56 rue du Poitou – 17220 SAINTE-SOULLE
☎ 06.25.30.90.46 ou 05.46.01.59.11
✉ xavier.motta@adc-be.fr - www.adc-be.fr

Bonsoir Monsieur,

Ci-joint un mail concernant LEROY. Je pense que ce peut être l'occasion de demander une convention de rejet des eaux d'extinction en station d'épuration.

Bien sincèrement

Henri GOUTIERRE
Directeur Administratif et Financier
Tel. Direct : +33 (0)5 45 39 93 83 - Gsm : +33 (0)6 23 68 43 40
henri.goutierre@toubois.com

Groupe Négoce Bois Placage
BP 90003 – F-16260 CHASSENEUIL / BONNIEURE
Tel : +33 (0)5 45 39 57 66 – Fax : +33 (0)5 45 39 61 54



De : SAMSON, Ivan <ivan.samson@veolia.com>

Envoyé : mercredi 22 mai 2019 13:58

À : henri.goutierre@toubois.com

Cc : f.henry@ville-magenta.fr; Stéphane Gombaudo <gombaudo@epernay-agglo.fr>; Nicolas COUESNON <nicolas.couesnon@veolia.com>; Frederic Lafleur <frederic.lafleur@veolia.com>

Objet : Fwd: Demande de renseignements de la part de LEROY industrie

Bonjour Monsieur Goutierre,

Après avis de la communauté d'agglomération au sujet de votre problématique de gestion des eaux d'extinction d'incendie, je vous confirme qu'il n'est pas envisageable de considérer le collecteur unitaire traversant les établissements Leroy comme un moyen de rétention.

Si la société Leroy souhaite supprimer la servitude, nous lui suggérons de se rapprocher de la direction de l'eau et de l'assainissement de la communauté d'agglomération.

Cordialement,

Ivan SAMSON

Manager de Service Local d'EPERNAY

Territoire Marne - Ardennes

Région Est

tél.: [03 26 51 17 86](tel:0326511786) / mob.: [06 46 61 62 01](tel:0646616201)
2 avenue du Vercors - Cedex CS 20177 - 51206 EPERNAY

www.veolia.com

htl

----- Forwarded message -----

De : **SAMSON, Ivan** <ivan.samson@veolia.com>

Date: mar. 30 avr. 2019 à 14:25

Subject: Fwd: Demande de renseignements de la part de LEROY industrie

To: <henri.goutterre@toubois.com>

Cc: <jf.henry@ville-magenta.fr>, Frederic LAFLEUR <frederic.lafleur@veolia.com>, Nicolas COUESNON <nicolas.couesnon@veolia.com>

Monsieur Goutterre,

Suite à notre conversation, je vous transmets un extrait de plan du réseau unitaire sur magenta indiquant une canalisation de diamètre 600 posée sous vos établissements.

Aucune interruption de l'écoulement n'est envisageable.

La surface brute collectée en amont de cette canalisation est approximativement de 12 hectares.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Ivan SAMSON

Manager de Service Local d'EPERNAY

Territoire Marne - Ardennes

Région Est

tél.: [03 26 51 17 86](tel:0326511786) / mob.: [06 46 61 62 01](tel:0646616201)

2 avenue du Vercors - Cedex CS 20177 - 51206 EPERNAY

www.veolia.com

<http://www.ve>

----- Forwarded message -----

De : Jean-François Henry <jf.henry@ville-magenta.fr>

Date: mar. 30 avr. 2019 à 08:17

Subject: Fwd: Demande de renseignements de la part de LEROY industrie

To: <ivan.samson@veolia.com>

Cc: <henri.goutterre@toubois.com>

Bonjour Mr Samson,

suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous transmets le courriel envoyé à Mr Couesnon la semaine dernière. Vous y trouverez les coordonnées téléphoniques de Mr Goutterre, que je mets également en copie de courriel, afin que vous puissiez établir un contact rapidement.

Bien cordialement,

Jean-François Henry

HENRY Jean-Francois

Mairie de Magenta

1 rue Paul Gravet

51530 MAGENTA

Tel 06 32 04 26 24

De: "Jean-François Henry" <jf.henry@ville-magenta.fr>

À: "Nicolas COUESNON" <nicolas.couesnon@veolia.com>

Cc: "Emilie Henry" <emilie.henry@ville-magenta.fr>, "Gilbert Curinier" <curinier@ville-magenta.fr>

Envoyé: Mercredi 24 Avril 2019 09:33:56

Objet: Demande de renseignements de la part de LEROY industrie

Bonjour Mr Couesnon,

J'ai été contacté par Monsieur Goutterre – Directeur financier de LEROY DEROUlage DE CHAMPAGNE (06 23 68 43 40) qui doit mettre à jour un dossier environnement demandé par

la DREAL.

Il souhaite en particulier avoir des renseignements concernant la séparation des eaux usées et des eaux pluviales, et les canalisations qui traversent la parcelle (présence de vannes) afin d'envisager une convention de rejet des eaux d'extinction en cas d'incendie. A ce sujet, il souhaite également avoir un document qui rend compte des différents points d'alimentation (bouches et poteaux) à proximité.

Pouvez-vous prendre contact avec lui et me tenir informé des évolutions si elles concernent la mairie.

Bien cordialement,

Jean-François Henry

HENRY Jean-Francois
Mairie de Magenta
1 rue Paul Gravet
51530 MAGENTA
Tel 06 32 04 26 24

Th
